

Cycles Devinci inc.

RAPPORT 2023-2024 EN VERTU
DE LA LOI SUR LA LUTTE
CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LES CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT (Loi S-211)



TABLE DES MATIÈRES

1.	Préambule	3
2.	Structure, activité et chaîne d’approvisionnement .	4
2.1	Notre structure.....	4
2.2	Nos activités	4
2.3	Notre chaîne d’approvisionnement.....	4
3.0	Politique et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants	5
3.1	Guides employés	5
3.2	Code des fournisseurs	6
4.0	Évaluation et identification des risques.....	6

5.0	Mesures correctives.....	7
5.1	Mesure prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants.....	7
5.2	Mesure prisent pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrés par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d’approvisionnement.	7
6.0	Évaluation de l’efficacité des mesures	7
6.1	Actualisation de nos politiques	7
7.0	Formation des employés.....	7
8.0	Conclusion.....	8



1. Préambule

Le 3 mai 2023, le Parlement canadien a adopté le projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes.

À compter du 31 mai 2024, les entreprises qui atteignent certains seuils dont Cycles Devinci fait partie sont tenues de déposer un rapport public détaillé sur les mesures qu’elles ont prises afin de repérer le recours au travail forcé, au travail des prisonniers ou au travail des enfants au sein de leur chaîne d’approvisionnement, de s’y attaquer et de le prévenir.

Le rapport qui suit fait état de la situation de Cycles Devinci pour la période de référence du 1^{er} août 2023 au 30 juillet 2024.



2. Structure, activité et chaîne d'approvisionnement

2.1 Notre structure

Cycles Devinci est une entreprise incorporée située à Chicoutimi, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'entreprise comporte 110 employés tout âgés de 18 ans et plus au moment de la rédaction du rapport.

L'entreprise est gouvernée par un directeur général qui a sous sa charge des directeurs de département.

Cycles Devinci exerce ses activités par l'intermédiaire de ses six (6) départements : administration, vente et crédit, marketing, développement de produit, technologie de l'information, excellences opérationnelles ainsi qu'un département d'opérations.

2.2 Nos activités

Cycles Devinci Inc. est une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la vente de vélos de haute performance. Fondée en 1987 à Chicoutimi, au Québec, Cycles Devinci s'est forgé une réputation solide grâce à son engagement envers l'innovation, la qualité et la passion pour le cyclisme.

L'expertise en fabrication de Devinci a même fait son chemin dans les grandes villes du monde, via des solutions de mobilité urbaine innovantes conduisant à plus de 125 000 vélos publics dans des villes telles que Montréal et Toronto, mais aussi Londres, Madrid, Barcelone, Monaco, Dubaï, Rio de Janeiro, Honolulu et Aspen.

Également, l'entreprise offre des projets clés en main pour la fabrication de marque privée.

Cycles Devinci offre une gamme complète de vélos couvrants différents types de cyclisme, notamment des vélos de montagne, de route, de ville et électrique.

2.3 Notre chaîne d'approvisionnement

Dans sa chaîne d'approvisionnement, Cycles Devinci vend principalement des produits finis. Elle acquiert la matière première auprès de fournisseurs afin de faire la fabrication de cadre de vélos. Elle acquiert également des composantes de vélos déjà fabriqués afin d'assembler sur le vélo. De plus, Cycles Devinci fait également affaire



avec des fournisseurs de services, dont le service de transports des marchandises.

L'entreprise s'approvisionne avec des fournisseurs provenant du Québec et de l'Asie, notamment du Vietnam et de Taiwan.

3.0 Politique et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Cycles Devinci s'engage à respecter et à promouvoir les plus hautes normes éthiques et d'intégrité dans ses rapports avec ses employés, ses clients, ses détaillants, ses fournisseurs et sa communauté.

En matière de droit humain, Cycles Devinci est supporté par son guide de l'employé, les politiques d'entreprise interne en place ainsi que des lois et règlements en vigueur du Québec et du Canada.

Concernant la chaîne d'approvisionnement, au moment d'écrire ce rapport, aucun processus ou politique de diligence raisonnable est en action. Dans la prochaine année, un code de conduite des fournisseurs sera en rédaction afin que chaque partie prenante de la chaîne d'approvisionnement de Cycles Devinci en prenne conscience et respecte ce code.

3.1 Guides employés

La santé et le bien-être des employés sont primordiaux pour le bon fonctionnement de Cycles Devinci. L'entreprise mise sur la santé et la sécurité dans ses installations, des relations de travail harmonieuses ainsi qu'un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif.

Dans le guide de l'employé, Cycles Devinci encadre les comportements à adopter pour tous les membres de l'équipe. Chaque employé doit obligatoirement respecter ce guide afin d'offrir un milieu de travail sécuritaire, exempt de harcèlement et de violence au travail, exempt de discrimination et que tout le monde soit traité avec respect et dignité. Tout manquement aux dispositions de notre Guide des employés sera considéré comme un manquement et pourrait entraîner des mesures sérieuses.

La mise à jour et l'application du guide des employés relèvent du département des ressources humaines.



3.2 Code des fournisseurs

Cycles Devinci est déterminé à exercer ses activités dans le respect de la loi et de façon éthique en adoptant des pratiques responsables. Cycles Devinci souhaite collaborer avec des entreprises qui eux aussi ont ses principes comme valeur fondamentale. L'entreprise travaille présentement sur l'élaboration d'un guide du fournisseur et souhaite déployer sa démarche d'approvisionnement responsable avec sa chaîne d'approvisionnement en vue d'adapter des pratiques commerciales éthiques et respectueuses.

Ce guide fera partie intégrante de nos ententes commerciales avec les fournisseurs. Cela signifie qu'en signant une entente commerciale avec nous, les fournisseurs accepteront les dispositions du Code des fournisseurs et s'engageront à se conformer à nos exigences.

4.0 Évaluation et identification des risques

Devinci travaille principalement avec des joueurs établis dans l'industrie du vélo comme Shimano, SRAM, Fox, Raceface, Bosch, etc. Ces entreprises ont des politiques bien établies en ce qui a trait au travail forcé ou le travail des enfants. Elles offrent un haut niveau de transparence sur leur site internet de leurs politiques et adhèrent aux plus hautes normes éthiques.

De plus, Devinci travaille en étroite collaboration avec des fournisseurs en l'Amérique du Nord, où les lois et règlements en matière du travail forcé et du travail des enfants est bien encadré.

La portion de la chaîne d'approvisionnement restante concerne des plus petits fournisseurs qui n'offrent pas le même niveau de transparence que les leaders de l'industrie et œuvrant dans des pays où les normes en matière de travail forcé et du travail des enfants pourraient représenter un risque. Pour ceux-ci, outre les multiples visites industrielles de leurs installations réalisées au fil des années par nos équipes d'approvisionnement et nos partenaires présents en Asie, aucune mesure n'additionne n'est prise afin d'évaluer et de gérer le risque. Le Guide du fournisseur se veut justement un outil pour valider avec eux qu'ils respectent leurs obligations en matière de travail forcé et de travail des enfants et par le fait même exiger qui respecte notre Code de fournisseur.



5.0 Mesures correctives

5.1 Mesure prise pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Notre approche réside principalement sur la communication avec nos fournisseurs. Dans l'optique où des écarts seraient constatés lors de visites des installations de nos partenaires ou lors de l'approbation de Code du fournisseur, nous inciterons ceux-ci à se conformer en leur laissant la chance d'améliorer leurs pratiques.

Lorsque des cas de travail forcé ou de travail des enfants sont identifiés, des plans d'action seront mis en place et pourront même aller jusqu'à la résiliation de contrats avec les fournisseurs non conformes.

5.2 Mesure prise pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrés par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement.

Dans le cadre de notre engagement à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants, Cycles Devinci Inc. reconnaît l'impact potentiel de ces mesures sur les revenus des familles vulnérables impliquées dans nos chaînes d'approvisionnement. N'ayant pas été confronté à aucun cas de travail forcé ou de travail réalisé par des enfants, Devinci n'a pas eu à évaluer l'impact financier de son retrait ou des modifications exigés à un fournisseur fautif.

6.0 Évaluation de l'efficacité des mesures

6.1 Actualisation de nos politiques

Le guide de l'employé ainsi que les politiques d'entreprise sont révisés périodiquement. La dernière version date de 2024.

7.0 Formation des employés

La direction de l'entreprise et le département de gestions des ressources humaines de Cycles Devinci sont formés concernant les lois et règlements en vigueur concernant le travail forcé et le travail des enfants.

Dans son plan d'action pour l'année suivante, Devinci s'engage à sensibiliser également ses employés :



- Sessions de sensibilisation sur les droits de l'homme et les normes du travail.

Également, dans nos opportunités d'amélioration, une formation en lien avec notre futur Code des fournisseurs sera présentée au département des approvisionnements.

8.0 Conclusion

Ce rapport vise à fournir une vue d'ensemble complète des actions et des mesures qui seront prises par Cycles Devinci pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos opérations et chaînes d'approvisionnement. Nous restons engagés à promouvoir des pratiques éthiques et à soutenir le bien-être de tous les travailleurs impliqués dans nos activités.



Magellan Charbonneau, Directeur production et approvisionnement

